

**Monsieur et Madame  
HOLLERICH-MEYER  
Karin et Hubert  
17A, rue de Bellain  
L-9909 Troisvierges**

**Madame Carole DIESCHBOURG**  
Ministre de l'Environnement  
**Monsieur Claude TURMES**  
Secrétaire d'Etat au Ministère de  
l'Environnement  
4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

Troisvierges, le 24 juillet 2018

**Concerne** : Projet touristique aux lacs de Weiswampach

Madame la Ministre,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

En date du 17 juin 2018, la secrétaire d'Etat au Ministère de l'économie et le bourgmestre de la Commune de Weiswampach ont présenté, lors d'une conférence de presse commune, le projet touristique prévu aux lacs de Weiswampach.

Selon leurs explications, ledit projet, appelé SUNEOPARK Luxembourg, serait réalisé et exploité par le Groupe Lamy Construction s.a. qui y construira :

- un village de vacances de 100 maisons de vacances
- un grand hôtel de luxe contenant 91 chambres, un centre de conférence, un espace bien-être, un restaurant, des terrasses
- un Fun Park
- un Adventure Park
- une installation de ski nautique

En date du vendredi, 20 juillet 2018, le *Key Account Manager* du Groupe Lamy Construction S.A., Monsieur Walter BORAUKE, nous confirma, lors d'un entretien au siège de la société établie et ayant son siège social à L-9964 Huldange, 2, bei de Schouster que les travaux de construction débuteront en septembre 2018.

Nous ne pouvons pas accepter cette manière d'agir puisque les conséquences sont néfastes pour l'environnement et la nature.

Le lac supérieur est un biotope précieux pour de nombreux oiseaux aquatiques rares observés et déclarés sur le site en ligne ornitho.lu de *Natur&Umwelt*, à savoir :

- grand harle (Gänsesäger)
- fuligule morillon (Reiherente)
- canard siffleur (Pfeifente)
- Sarcelle (Krickenten)
- tarin des aulnes (Erlenzeisig)
- grande aigrette (Silberreiher)
- cormoran (Kormoran)
- balbuzard pêcheur (Fischadler)
- bernache du Canada (Kanadagans)
- canard colvert (Stockente)
- héron cendré (Graureiher)
- grèbe castagneur (Zwergtaucher)
- poule d'eau (Teichhuhn)

Il offre un habitat à de nombreux d'autres animaux rares et protégés, tels que :

- crapaud commun (Erdkröte)
- grenouille rousse (Grasfrosch)
- grenouille verte (Grünfrosch)
- triton alpestre (Bergmolch)
- couleuvre (Ringelnatter)
- plusieurs espèces de libellules et de chauve-souris

Les bois et espaces verts aux alentours des lacs constituent, eux, l'habitat d'autres espèces menacées qui ont pu être observées, telles que :

- milan royal (Rotmilan)
- pie grièche grise (Raubwürger)
- chouette de Tengmalm (Rauhfußkauz)
- chevêchette d'Europe (Sperlingskauz)
- chat sauvage (Wildkatze)

La réserve naturelle *Conzefenn* jouxte le lac supérieur et le sentier nature *Conzefenn* traverse la zone entière des deux lacs.

Comment est-ce possible que le Groupe Lamy Construction s.a. ainsi que le bourgmestre de Weiswampach annoncent le début des travaux déjà pour le mois de septembre 2018 ?

Comme l'intervention de ce projet dans la nature est incontestable et que les conséquences au niveau de biodiversité et de la protection des habitats sont désastreuses, nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer si votre ministère a déjà été saisi d'une procédure de *Commodo/Incommodo*. Dans l'affirmative, pourriez-vous nous informer sur l'état d'instruction du dossier, alors que dans le *Raider* de la Commune de Weiswampach aucun affichage n'a été fait jusqu'à présent.

La zone des deux lacs de Weiswampach constitue une zone récréative, une zone de détente et d'excursion très appréciée, un espace de ressourcement unique pour la région qu'il serait irresponsable de la sacrifier sur l'autel du profit privé d'un groupe commercial multinational.

Avant tout autre progrès, nous demandons la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (Umweltverträglichkeitsstudie), ceci dans le but d'éviter des dommages irréparables de la faune, de la flore et du paysage.

Au cas où les travaux débuteraient effectivement déjà au mois de septembre 2018, nous vous demandons d'intervenir, d'urgence, auprès de la Commune de Weiswampach et auprès du Groupe Lamy Construction s.a., voire d'imposer une interdiction de construction immédiate, pour attendre les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement précitée.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

Karin MEYER



Hubert HOLLERICH

